

EMPLOI A VENIR PROFESSEUR (EAP)

QU'EST-CE QU'UN EMPLOI D'AVENIR PROFESSEUR (EAP) ?

Le dispositif "[emplois d'avenir professeur](#)" (EAP) est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle dans les métiers du professorat.

Il vise à attirer davantage d'étudiants vers les métiers de l'enseignement en leur proposant une entrée progressive dans le métier de professeur avec un projet professionnel et un parcours professionnalisant ainsi qu'une aide financière leur permettant de faire face à l'allongement de la durée du cursus d'études dû à la réforme de la formation des enseignants.

Consulter <http://www.education.gouv.fr/cid61330/les-emplois-d-avenir-professeur.html>

FAIRE UNE DEMANDE D'EAP

RAPPEL DES CONDITIONS

Trois conditions sont nécessaires : **être boursier** de l'enseignement supérieur, étudiant en **licence 2**, (peuvent être acceptés les candidats inscrits en **L3 ou en M1**) et avoir **moins de 25 ans** (30 ans pour les étudiants reconnus en situation de handicap).

Les candidatures sont actuellement fermées.

RENOUVELLER MON EAP

En ce moment

Attention, le renouvellement d'un contrat EAP n'est pas automatique !

Pour renouveler votre EAP, merci de remplir les deux documents suivants :

- [Demande de renouvellement](#)
- [Pièces justificatives](#)

Mise à jour le 26 juin 2015

DOSSIER DE CANDIDATURE

Télécharger le [dossier de candidature EAP](#)